

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2017 - 122 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – N. BOUBET - V. HERMANT – F. LETURCQ – M. GORGUET .

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

Objet : Lecture Publique – Projet de Bibliothèque-Médiathèque Tête de réseau.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire la réflexion menée en partenariat avec les services de la DRAC et de la Médiathèque Départementale concernant la création d'une bibliothèque - médiathèque qui prendrait la tête du réseau de lecture publique mis en place suite à la prise de compétence de la lecture publique.

Monsieur le Président rappelle les conclusions de l'étude confiée au Cabinet ABCD Lecture qui avait décliné différentes orientations pour développer et renforcer la réponse en matière de rayonnement des points de lecture publique et des bibliothèques recensés sur le territoire communautaire.

Monsieur le Président indique ensuite qu'une étude de définition et de programmation a été confiée au Cabinet JIGSAW pour arrêter le programme d'investissement à réaliser pour constituer la bibliothèque tête de réseau et accompagner l'intercommunalité dans le choix du maître d'œuvre chargé de réaliser l'opération de construction et d'aménagement.

Monsieur le Président souligne l'opportunité qui s'est offerte à l'intercommunalité de pouvoir bénéficier en Centre Ville de la Commune de Bapaume d'un plateau de 315 m² en rez de chaussée dans la future résidence HELENA construite sur la friche démolie de l'ancien magasin Kandy , rue Briquet Taillandier. Cette opportunité a fait

l'objet de la signature d'un contrat de vente à l'état futur d'achèvement autorisé par délibération communautaire 2017-042 du 11 avril 2017.

Monsieur le Président fait part de la capacité à développer sur ce lieu des activités complémentaires pour y créer un tiers lieu ouvert au public permettant d'accueillir le bureau local de promotion touristique de l'office de tourisme du Grand Arras et l'espace numérique de Bapaume qui sont actuellement hébergés dans les locaux loués par l'intercommunalité.

Monsieur le Président propose de saisir l'opportunité de rachat de la maison mitoyenne du site de la future Résidence HELENA, actuellement libre d'occupation suite au décès de la propriétaire et qui permettrait d'offrir des capacités supplémentaires d'accueil du public en augmentant la surface de plancher de 85 m² et offrant des possibilités de bureaux et de locaux techniques sur deux étages. L'ensemble comprenant l'espace ouvert au public et l'espace technique offre une superficie développée de 525 m².

Monsieur le Président précise que le prix d'acquisition de cette maison représente une somme de 75 000 € confirmée par l'estimation de la valeur vénale donnée par le service des domaines par courrier en date du .

Monsieur le Président détaille les avantages de cette solution qui a été validée par le comité de pilotage de cette opération et les partenaires financiers lors d'une réunion qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2017. Ces avantages se résument ainsi :

- Les espaces publics sont regroupés au rez-de-chaussée, sur un seul grand plateau (ce que ne permettait pas le maintien de la maison d'angle actuelle),
- Les services internes sont regroupés dans les étages, et desservis par un ascenseur indépendant qui permettra d'acheminer les gros volumes dans les espaces de travail et de rangement, ainsi que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- Les espaces publics gagnent en luminosité grâce à la création d'un patio sur l'arrière du bâtiment et au rehaussement du plafond du rez-de-chaussée dans la nouvelle construction d'angle,
- Visibilité importante de l'équipement grâce à une construction neuve sur la place Sadi-Carnot,
- La surface totale est suffisamment importante pour permettre à tous les services de cohabiter dans la structure de manière fluide (médiathèque, Office de Tourisme, Espace Numérique),
- L'achat de la maison d'angle est optimisé par une construction de trois étages,
- L'indépendance est garantie par rapport à la résidence Hélène, en termes de nuisances sonores ou autres.

Monsieur le Président présente le coût enveloppe arrêté par le cabinet JIGSAW au stade de la définition du programme qui se décline de la façon suivante :

Approche financière Projet de Bibliothèque Médiathèque Tête de Réseau			
Nature	Dépenses €HT	Recettes €	
Travaux	823 678,00 €	Subv DRAC TX 40%	375 454,00 €
Acquisition VEFA	484 950,00 €	Subv DRAC Mob 30%	59 063,00 €
Acquisition Maison	76 000,00 €	Subv DRAC TIC 30%	13 500,00 €
Maîtrise d'Oeuvre	114 959,00 €	Subv DRAC Livres 20%	59 100,00 €
Honoraires SPS....	79 072,00 €	Subv CN Livres	10 000,00 €
AMO	25 534,00 €	Subv CD 62 (attendue)	500 000,00 €
Mobilier	131 250,00 €	Subv Pôle métropolitain	500 000,00 €
Informatique	30 000,00 €		
Achat Collections	197 000,00 €	Reste à Charge (22,65 %)	444 326,00 €
Total € HT	1 961 443,00 €		1 961 443,00 €

Monsieur le Président propose de lancer une procédure adaptée en vue de la consultation de différents maîtres d'œuvre dans le cadre d'un concours d'architecture et de l'autoriser à prendre toutes dispositions pour lancer cette procédure et constituer le jury nécessaire à l'appréciation des dossiers qui seront reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'intérêt communautaire de la construction de la bibliothèque médiathèque tête de réseau de Bapaume ;
- de confirmer que le classement de cet équipement dans la catégorie des équipements communautaires ;
- d'approuver les conclusions de l'étude de définition et de programme confiée au Cabinet JIGSAW ;
- d'approuver l'acquisition de la Maison mitoyenne du projet, située à l'angle de la rue Briquet Taillandier et de la Place Sadi Carnot ;
- d'approuver le prix de cette acquisition fixé à 76 000 € ;
- d'approuver le coût enveloppe de cette opération arrêté au stade de la définition du programme ;
- d'approuver le lancement d'une consultation en vue de la désignation du maître d'œuvre de cette opération dans le cadre d'un concours d'architecture en vertu d'une procédure adaptée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité en créant au besoin une autorisation de programme.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 26 septembre 2017 et transmission
en Préfecture le 26 septembre 2017.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2017-122 du 26/09/2017

*Lecture Publique – Projet de Bibliothèque –
Médiathèque Tête de Réseau.*

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

20 OCT. 2017

ARRIVÉE